



Association Française
pour l'Etude des Eaux

DOCUMENT NON SELECTIONNE

NUMERO **G 11478**

Trop spécialisé

Sans intérêt

Pas de mon domaine

Pas le temps

NOM : Mme PERAHIA

DATE ENVOI : 22 JAN. 1991

DATE RETOUR : _____

TYPE . RAPPORT

66/7253A

TITRE . L'étude d'impact sur l'environnement des installations
*hydrauliques de production d'électricité *

SOURCE . NEUILLY, MINIST ENVIRON *

DATE . 1989 *

PAGES . 85 + FIG + TABL *

COTE . G11478 *

Document

X 1 X 3

Titre original :

Aménagements hydroélectriques ; Préparation ^{d'un} ~~du~~ dossier
d'impact. Rappel de la législation française et description de
la procédure sous forme de tableaux. Document très clair
permettant d'aider un choix d'~~un~~ site. G 11478.

d'un site

**SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU PREMIER MINISTRE
CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PREVENTION
DES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET NATURELS MAJEURS**

**L'ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT
DES INSTALLATIONS HYDRAULIQUES
DE PRODUCTION D'ELECTRICITE**

SEPTEMBRE 1989

**DIRECTION DE L'EAU ET DE LA PREVENTION DES
POLLUTIONS ET DES RISQUES**

MISSION ENERGIE

G11478

AVERTISSEMENT

Le présent document destiné aux maîtres d'ouvrages, aux bureaux d'études et aux administrations a pour but d'aider à la préparation des études d'impact sur l'environnement des installations hydrauliques de production d'électricité.

Une PREMIERE PARTIE traite des généralités en matière d'étude d'impact, celle-ci étant en outre replacée dans son contexte administratif et juridique.

Une SECONDE PARTIE propose un guide pour la rédaction de l'étude d'impact. Présenté sous forme de tableaux, il se veut exhaustif, le rédacteur de l'ETUDE D'IMPACT devant selon le cas, ne tenir compte que des éléments effectivement concernés par le projet.

Si ce document s'attache d'abord aux installations autorisées d'une puissance maximale brute comprise entre 500 et 4 500 kW, il pourra utilement servir d'aide mémoire pour les entreprises d'une puissance supérieure, relevant du régime de la concession, et pour lesquelles les investigations devront généralement être approfondies. Les domaines spécifiquement concernés par les investigations complémentaires propres aux entreprises de grande importance apparaissent en petits caractères dans le texte de la seconde partie.

Pour les entreprises autorisées d'une puissance maximale brute ne dépassant pas 500 kW, le rédacteur de la notice d'impact pourra également se référer au présent document. En effet selon la réglementation : "le contenu de l'étude d'impact doit être en relation avec l'importance des travaux et aménagements projetés et avec leurs incidences prévisibles sur l'environnement". Dans la pratique, la notice d'impact ne diffère de l'étude d'impact que par le nombre plus limité de domaines à étudier et des critères à prendre en considération. Au cas particulier des installations hydroélectriques, le rédacteur s'attachera plus spécialement aux problèmes posés par la conservation et la protection du site et du milieu hydrobiologique.

Des annexes rassemblent les abréviations les plus courantes, les principaux textes réglementaires et des exemples d'illustrations.

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE

L'ETUDE D'IMPACT DANS LA CONCEPTION D'UNE INSTALLATION HYDRAULIQUE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE	3
Structure et objet de l'étude d'impact	5
Elaboration de l'étude d'impact	6
Rappel des textes de base réglementant les entreprises hydrauliques	7

SECONDE PARTIE

GUIDE DE L'ETUDE D'IMPACT D'UNE INSTALLATION HYDRAULIQUE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE	9
0 - Introduction	13
1 - Analyse de l'état initial	15
1.1 Situation du projet	16
1.2 Milieu physique	16
1.3 Milieu biologique	17
1.4 Milieu humain	18
2 - Analyse des effets sur l'environnement	21
2.1 Evaluation des impacts dus à l'installation	22
2.2 Evaluation des impacts dus au chantier	24
3 - Enoncé des raisons du choix du site	27
4 - Etude des mesures envisagées pour supprimer, réduire et si possible compenser les conséquences dommageables du projet	29
4.1 Période de fonctionnement de l'installation	30
4.2 Période de chantier	33

TROISIEME PARTIE

ANNEXES	35
Annexe 1 - Tableau des abréviations	37
Annexe 2 - Principaux textes réglementaires	39
A - Textes généraux	39
B - Textes concernant les études d'impact	42
Annexe 3 - Planches	45